



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

Objet : Attribution de subventions aux associations à caractère social pour l'exercice 2022

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 11 juillet 2022 ;

Considérant l'importance de soutenir les associations à caractère social justifiant d'activités sur la commune de Bastia et selon l'intérêt public local de leur demande.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations à caractère social pour un montant total de 54 000€ comme indiqué dans le tableau suivant :

Association	Activité	Subventions 2022 en €
Club Notre Dame de Lourdes	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1 000
Club Saint Joseph	Renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, organiser les loisirs des personnes du 3ème âge par des réunions amicales, séances artistiques et sorties	1 000
Rendez-vous des amis du Fangu	Lutte contre l'isolement des personnes âgées	1 000
Club de l'amitié	Maintien des traditions du quartier Saint Joseph. Développer le lien social et la solidarité	1 000
Association Santa Maria	Organisation de diverses activités destinées aux personnes du 3ème âge	1 000
Club Saint Pierre	Animations et rencontres dans un cadre culturel et social	1 000
A Fratellanza	Aide aux personnes sans domicile fixe	3 000
Restaurant du Cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté	7 000
Femmes Solidaires	Défense des droits de la femme	2 000
U Risturante Sociale	11 associations regroupées dans l'exploitation d'un restaurant social afin d'assurer un repas aux personnes démunies	3 000
Partage	Magasin d'aide alimentaire	5 000
La Croix Rouge	Aide aux personnes en situation de vulnérabilité	3 000
A Famiglia 2B	Règlements de conflits familiaux, dispositif de soutien à la parentalité	2 500
Patronage Saint Joseph	Réunions avec débats sur différents thèmes et activités sociales	1 500
CORSAVEM	Aide aux victimes et infractions et médiation pénale	2 000
ADIL	Information du public en matière de logement et d'habitat	5 000
Association des donneurs de voix	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels	1 000
La Maison du Sacré Cœur	Hébergement et soutien aux personnes et aux familles fragilisées par la maladie durant la période de soins ambulatoires	4 000
INSEME	Plate-forme d'information et de solidarité dédiée à la préparation d'un déplacement médical sur le continent	6 000
La Marie-Do	Aide et soutiens aux familles des malades atteints du cancer	1 200
ADPEI Association l'Eveil	Aide et soutien aux personnes en situation de handicap mental et/ou de leur famille	800
TOTAL		54 000 €

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

